

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 13/12/2024, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

<u>OBJET DE LA DELIBERATION</u> PLAN DES MOBILITES EN ILE-DE-FRANCE 2030 : AVIS	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 13/12/2024	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaients présents : 111

AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, KOENIG-FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, TANGUY Jacques, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (141)

Absent(s) représenté(s) : 24

AIT Eddie a donné pouvoir à ZAMMIT-POPESCU Cécile
BEGUIN Gérard a donné pouvoir à DI BERNARDO Maryse
BERMANN Clara a donné pouvoir à COGNET Raphaël
BLONDEL Mireille a donné pouvoir à HAMARD Patricia
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan
DE PORTES Sophie a donné pouvoir à MOUTENOT Laurent
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à HERVIEUX Edwige
FONTAINE Franck a donné pouvoir à LEFRANC Christophe
GODARD Carole a donné pouvoir à AUFRECHTER Fabien
GRIMAUD Lydie a donné pouvoir à CONTE Karine
HONORE Marc a donné pouvoir à DAZELLE François
JUMEAUCOURT Philippe a donné pouvoir à JOREL Thierry
KAUFFMANN Karine a donné pouvoir à DE LAURENS Benoît
KERIGNARD Sophie a donné pouvoir à VOILLOT Bérengère
KHARJA Latifa a donné pouvoir à LITTIERE Mickaël
KONKI Nicole a donné pouvoir à PERSIL Albert
MADEC Isabelle a donné pouvoir à ARENOU Catherine

PELATAN Gaëlle a donné pouvoir à DEVEZE Fabienne
PIERRET Dominique a donné pouvoir à POURCHE Fabrice
PLACET Evelyne a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
SAINZ Luis a donné pouvoir à HAFID Karima
SIMON Josiane a donné pouvoir à REBREYEND Marie-Claude
SMAANI Aline a donné pouvoir à DE JESUS-PEDRO Nelson
TELLIER Martine a donné pouvoir à GAULARD Didier

Absent(s) non représenté(s) : 1

SOUSSI Elsa

Absent(s) non excusé(s) : 5

ANCELOT Serge, BENHACOUN Ari, DAUGE Patrick, OURS-PRISBIL Gérard, VOYER Jean-Michel

117 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUJAY Nathalie, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LEBOUIC Michel, LECOILE Gilles, LEFRANC Christophe, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guylaine, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, RIPART Jean-Marie, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SATHOUD Innocente-Félicité, SAUVE Jean-Yves, SIMON Josiane, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

0 CONTRE :

11 ABSTENTION :

AUFRECHTER Fabien, BARRON Philippe, DEBRAY-GYRARD Annie, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, ESCRIBANO-OBEJO Maria, GODARD Carole, MELSENS Olivier, MOUTENOT Laurent, NAUTH Cyril, PRELOT Charles

6 NE PREND PAS PART :

BORDG Michaël, CALLONNEC Gaël, KONKI Nicole, MINARIK Annie, PERSIL Albert, REBREYEND Marie-Claude

EXPOSÉ

Le Plan des Mobilités en Ile-de-France 2030 fixe les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement pour la période 2020-2030. Il succède au Plan de Déplacements Urbains d'Ile-de-France (PDUIF) 2010-2020, dont la mise en révision avait été décidée par le Conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités (IDFM) le 25 mai 2022 après une évaluation menée en 2021.

Le Plan des Mobilités en Ile-de-France 2030 est élaboré par IDFM en associant l'ensemble des acteurs et des parties prenantes de la mobilité de la Région.

Le 27 mars 2024, après près de deux ans d'élaboration, le Conseil régional d'Ile-de-France a arrêté le projet de Plan des Mobilités en Ile-de-France 2030.

Le Plan des Mobilités en Ile-de-France, à l'horizon 2030, a pour ambition à l'échelle régionale :

- L'augmentation de 15 % de la fréquentation des transports collectifs ;
- La poursuite de la dynamique de l'utilisation des transports en commun par le plus grand nombre ;
- Le triplement de la part des déplacements à vélo ;
- L'élévation de la part de véhicules électriques sur les routes en Ile-de-France à 20 % en 2030 ;
- L'encouragement à covoiturer, notamment dans les territoires peu denses et faiblement desservis par les transports collectifs.

L'atteinte de ces objectifs entend permettre en corollaire, sur le plan environnemental :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre de 26 % liées aux déplacements ;
- La baisse de la concentration de divers polluants sous les valeurs réglementaires ;
- L'amélioration de la sécurité routière et la réduction de moitié des accidents de la circulation.

Par courrier reçu le 13 juin 2024, la Communauté urbaine a été invitée à rendre un avis sur ce projet, dont les principaux enjeux sont les suivants :

- Tenir compte de l'évolution du contexte francilien, et notamment la croissance et le vieillissement de la population francilienne, une polarisation accrue des emplois sur le territoire régional et l'évolution des pratiques de mobilité à la suite de la crise sanitaire de 2020 (développement du télétravail et du vélo, réduction du budget temps moyen dédié au transport) ;
- Répondre aux besoins de mobilité des franciliens, et notamment reconquérir et développer la fréquentation des transports collectifs, optimiser l'usage de la voirie en la rendant plus multimodale, conforter la marche et accompagner l'essor du vélo et améliorer l'accès aux emplois et aux pôles économiques franciliens ;
- Proposer des solutions de mobilité adaptées aux différents contextes territoriaux franciliens et à l'ensemble des publics (et notamment les personnes à mobilité réduite ou en difficulté sociale) ;
- Orienter la mobilité des visiteurs et des touristes vers des pratiques plus durables ;
- Soutenir une mobilité des marchandises efficace tout en réduisant ses impacts environnementaux, et notamment améliorer la structure de l'armature logistique francilienne, développer les modes alternatifs à la route et accélérer la transition énergétique des véhicules ;
- Préserver l'environnement, la santé et la qualité de vie ;
- Améliorer la cohérence des politiques de mobilité entre elles et avec les autres planifications et assurer leur financement efficient.

Pour sa mise en œuvre, le Plan des Mobilités propose une stratégie d'action multipartenariale coordonnée (IDFM, Région, Départements, Métropole du Grand Paris, établissements publics de coopération intercommunale, communes, Etat, gestionnaires d'infrastructure et opérateurs de mobilité), déclinée par typologie de territoire et traduite dans un plan d'action opérationnel comportant quatorze axes et quarante-six actions. Chaque mesure du plan d'action précise les acteurs responsables de la mise en œuvre et du financement.

Tant sur le plan de la démarche proposée que sur le contenu du plan d'action, le projet de Plan des Mobilités apparaît comme étant globalement à la hauteur des enjeux franciliens en matière de mobilité.

Le plan d'action mériterait toutefois d'être précisé et enrichi sur certains points pour qu'il réponde parfaitement aux enjeux communautaires.

Par ailleurs, sa bonne réalisation ne pourra être atteinte que dans le cadre d'une démarche multipartenariale, dans laquelle la Communauté urbaine devra s'engager dans la limite de ses compétences. La teneur de cet engagement pourra utilement être retranscrite par avenant à la convention partenariale conclue le 20 septembre 2022 entre la Communauté urbaine et IDFM.

Enfin, la Communauté urbaine souligne que les opérateurs de transport et les gestionnaires d'infrastructure ont également un rôle déterminant à jouer. S'agissant du prolongement du RER E qui accuse un nouveau retard, et dont le territoire a fait un axe majeur de sa politique de développement économique et de sa stratégie d'investissement avec notamment l'aménagement de ses pôles gare, la Communauté urbaine attend du maître d'ouvrage, SNCF Réseau, une bien meilleure considération des acteurs locaux dans la vie et le déroulé de ses projets.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- d'émettre un avis favorable sur le projet de Plan des Mobilités en Ile-de-France 2030,
- d'assortir cet avis favorable de demandes adressées, listées ci-après, à la Région Ile-de-France et à IDFM, complémentaires au plan d'action du Plan des Mobilités en Ile-de-France 2030,
- de s'engager, dans la limite des compétences de la Communauté urbaine, à concourir à la concrétisation du plan d'action du projet de Plan des Mobilités en Ile-de-France 2030, selon la liste ci-après,
- de solliciter IDFM pour que soit révisée la convention partenariale conclue avec la Communauté urbaine, afin qu'elle devienne l'outil privilégié de mise en œuvre opérationnelle et contextualisée des actions du Plan des Mobilités en Ile-de-France 2030 sur le territoire communautaire.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1111-9,

VU le code des transports et notamment ses articles L. 1214-24 à 28, et R. 1214-8,

VU la délibération du Conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités du 25 mai 2022 décidant de la révision du Plan de Déplacements Urbains en Ile-de-France en vue de l'élaboration du Plan des Mobilités en Ile-de-France 2030,

VU la délibération du Conseil régional de la Région Ile-de-France n°CR 2024-002 du 27 mars 2024 arrêtant le projet de Plan des Mobilités en Ile-de-France 2030,

VU la synthèse du projet de Plan des Mobilités en Ile-de-France 2030, annexée à la présente délibération,

VU l'information faite en Conférence des Maires réunie le 5 décembre 2024,

VU l'avis favorable à l'unanimité émis par la Commission 3 - Aménagement du territoire le 10 décembre 2024,

VU la demande de modification faite en séance : planifier et engager l'étude du prolongement de la ligne du Tramway 13 à Cergy-Pontoise, via Conflans-Sainte-Honorine,

VU le vote en Conseil communautaire relatif à l'intégration de cette modification dans la délibération :

- Pour : AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, BARRON Philippe, BEGUIN Gérard, BERMANN Clara, BISCHEROUR Albert, BLONDEL Mireille, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROUSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAU Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARBIT Jean-Christophe, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DE PORTES Sophie, DEBUISSER Michèle, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, EL BELLAJ Jamila, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JOSSEAUME Dominique, JUMEAU COURT Philippe, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KOENIG-FILISIKA Honorine, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LAVIGOGNE Jacky, LE GOFF Séverine, LÉBOUC Michel, LÉCOLE Gilles, LEFRANC Christophe, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NEDJAR Djamel, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PERRON Yann, PERSIL Albert, PEULVAST-BERGEAL Annette, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, REYNAUD-LEGER Jocelyne, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SIMON Josiane, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice.
- Contre : BERTRAND Alain, DEBRAY-GYRARD Annie
- Abstention : AUFRECHTER Fabien, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DUBERNARD Marie-Christine, GODARD Carole, KAUFFMANN Karine, NAUTH Cyril, SAUVE Jean-Yves
- Ne prend pas part au vote : AUJAY Nathalie, LONGEAULT François, MARIAGE Joël, RIPART Jean-Marie, SATHOUD Innocente-Félicité, TREMBLAY Stéphane

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable sur le projet de Plan des Mobilités en Ile-de-France 2030.

ARTICLE 2 : ASSORTIT cet avis favorable de demandes adressées, listées ci-après, à la Région Ile-de-France et à IDFM, complémentaires au plan d'action du Plan des Mobilités en Ile-de-France 2030 :

- Prendre en considération, à titre liminaire, les particularités et la diversité du territoire communautaire, notamment les secteurs les moins pourvus en offre de transport structurante et où la voiture, par voie de conséquence, assure un rôle nécessaire et incompressible ;
- Mieux prendre en considération les besoins de mobilité de la rive droite du secteur Seine Aval ;
- RER : Confirmer les temporalités de mise en service du prolongement du RER E à Mantes-la-Jolie et les niveaux d'offre associés, sanctuariser l'offre actuelle des branches Poissy et Cergy du RER A, et entamer une démarche de « Schéma directeur RER A Nord-Ouest » ;
- Transilien : Etudier la mise en œuvre d'interconnexions avec le Grand Paris Express au moyen le cas échéant d'un ajustement de l'offre ferroviaire existante, en particulier pour les habitants de la rive droite du secteur Seine Aval ;
- TER Normandie : Sanctuariser la desserte de la gare de Mantes-la-Jolie par les TER Normandie ou à défaut, remplacer toute mission normande supprimée par des services franciliens directs ;
- Tramway : Confirmer la temporalité de mise en service du prolongement du T13 à Achères-Ville, planifier et engager l'étude du prolongement à Cergy-Pontoise, via Conflans-Sainte-Honorine, et à cette occasion, étudier la modification du terminus de la branche Nord en faveur de Saint-Germain-en-Laye RER ;
- Bus : Renforcer l'offre bus de manière globale, pour rattraper les développements résidentiels et économiques d'ampleur déjà intervenus sur le territoire communautaire et anticiper les développements futurs, tout en veillant à diffuser aux deux rives de la Seine les bénéfices du RER E prolongé ;
- Lignes Express : Dimensionner de manière ambitieuse l'offre des lignes Express à créer ou à renforcer sur le territoire communautaire, adapter les lignes Express A14 à l'arrivée du RER E en redéployant l'offre et les moyens sur le territoire, et étudier le prolongement de la ligne La Défense <-> Bouafle à Aubergenville (d'Acosta), et de la ligne Pont de Sèvres <-> Maule à Epône-Mézières ;
- Sites propres bus : Identifier au Plan des Mobilités les projets de site propre bus à l'étude entre le Pont de Poissy et Triel-sur-Seine, et entre la gare de Mantes-la-Jolie et le secteur des Gravières à Buchelay ;
- Transport à la Demande : Améliorer la qualité et la disponibilité des services de TàD existants, et les étendre à toutes les communes rurales et périurbaines dépourvues d'offre bus structurante ;
- Voies réservées sur autoroutes : Développer sur ces voies une offre attractive et qualitative de lignes Express en mesure de soulager la congestion routière subie par les automobilistes captifs, et permettre l'emprunt de ces voies par les covoitureurs et d'éventuelles lignes Express interrégionales ;
- Pôles d'échanges multimodaux : Confirmer les engagements financiers relatifs aux PEM RER E, accompagner l'aménagement éventuel des PEM hors RER E dans un souci d'équilibre territorial, et la création à Orgeval d'un PEM routier ;
- Vélo : Adapter les prescriptions techniques du Réseau Vélo Île-de-France aux réalités urbaines des territoires traversés (notamment les centres-villes aux voies étroites) ;

- Véhicules partagés : Planifier et développer le covoiturage et l'autopartage à l'échelle régionale, et réviser le label « Île-de-France Autopartage » pour y inclure davantage d'acteurs de la profession ;
- Accessibilité : Finaliser la mise en accessibilité des gares ferroviaires prioritaires ;
- Coupsures urbaines : Identifier au Plan des Mobilités les coupures urbaines existantes entre Limay et Mantes-la-Jolie, Les Mureaux et Meulan-en-Yvelines, et Epône et Gargenville, en complément de la coupure entre Poissy et Carrières-sous-Poissy ;
- Logistique : Privilégier le développement du fret fluvial, pour valoriser les réserves de capacité de la Seine en tant que support logistique et accompagner les projets portuaires en cours à Achères et Limay ;
- Précisions diverses : Ajouter la nouvelle polarité Verneuil-Vernouillet-Triel identifiée au SDRIF-e, communiquer un tableau récapitulatif des communes franciliennes avec leur catégorie (1 à 6), préciser la formule de calcul du taux de motorisation moyen des ménages, communiquer le nombre moyen de voitures des ménages multimotorisés par type de zone (1 à 6), préciser l'application des normes plafond pour le stationnement des commerces/loisirs au regard des sous-destinations au sens du Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 3 : S'ENGAGE, dans la limite des compétences de la Communauté urbaine, à concourir à la concrétisation du plan d'action du projet de Plan des Mobilités en Ile-de-France 2030, selon la liste ci-après :

- Bus : Faciliter la création de centres opérationnels bus dans les secteurs identifiés comme en tension (Carrières-sous-Poissy et Verneuil-sur-Seine) ;
- Lignes Express : Accompagner leur mise en œuvre par des aménagements qualitatifs aux arrêts (« hubs »), permettant un rabattement efficace et garantissant une performance d'exploitation optimale ;
- Sites propres bus : Concrétiser progressivement le site propre bus reliant la gare de Mantes-la-Jolie au quartier du Val Fourré, au moyen d'un phasage par tronçons à convenir avec les financeurs ;
- Pôles d'échanges multimodaux : Poursuivre et finaliser l'aménagement des PEM RER E, étudier l'opportunité de l'aménagement des PEM hors RER E dans un souci d'équilibre territorial, et créer à Orgeval un PEM routier pérenne et suffisamment dimensionné ;
- Vélo : Poursuivre l'aménagement d'itinéraires cyclables à l'échelle locale et le développement de l'offre de stationnement vélo sur voirie, concourir à la réalisation des lignes du Réseau Vélo Île-de-France et de la Seine à Vélo, et développer l'offre de services aux cyclistes ;
- Véhicules partagés : Décliner la stratégie régionale en matière de covoiturage et d'autopartage, notamment par la mise en œuvre de services locaux ;

- Accessibilité : Finaliser la mise en accessibilité des arrêts de bus prioritaires (environ 500 arrêts sur voirie communautaire), et poursuivre la mise en accessibilité de la voirie autour des arrêts prioritaires des transport collectif dans un objectif de continuité ;
- Coupages urbaines : Contribuer à la résorption des coupures urbaines identifiées entre Limay et Mantes-la-Jolie (en travaux), Les Mureaux et Meulan-en-Yvelines (à l'étude), et Epône et Gargenville (à étudier) ;
- Stationnement : Viser la labellisation de l'ensemble des parkings-relais communautaires, et impulser une coordination des politiques communales de stationnement à l'échelle du territoire communautaire ;
- Transition énergétique : Poursuivre le développement du réseau public communautaire de bornes de recharge électriques, et faciliter la création de stations bioGNV ;
- Mobilité des entreprises : Impulser la réalisation de plans de mobilité inter-employeurs sur les principales zones d'activités économiques du territoire communautaire.

ARTICLE 4 : SOLLICITE IDFM pour que soit révisée la convention partenariale conclue avec la Communauté urbaine, afin qu'elle devienne l'outil privilégié de mise en œuvre opérationnelle et contextualisée des actions du Plan des Mobilités en Ile-de-France 2030 sur le territoire communautaire.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 24/12/2024

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 23/12/2024

Exécutoire le : 24/12/2024

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative)

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 19 décembre 2024

Le Président



ZAMMIT POPESCU Cécile